



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Troisième Commission
Point 64 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil des droits de l'homme

République-Unie de Tanzanie* : projet de résolution

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Conseil des droits de l'homme et son additif, ainsi que les recommandations qui y figurent¹,

Prend acte du rapport du Conseil des droits de l'homme et de son additif¹, et prend note avec préoccupation de certaines des recommandations qui y figurent.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 53 (A/66/53) et ibid., Supplément n° 53A (A/66/53/Add.1).*

